

Paris, le 21 avril 2022

Objet : Rapport financier CD 34 2021

Mesdames, Messieurs les membres de l'AG,

Les comptes de l'exercice 2021 du Comité de l'Hérault de Judo font ressortir les données suivantes :

- Résultats : -15339€ (pour rappel + 29095€ en 2020)
- État trésorerie : 114 996€ au 31/12/2021

Les activités ont été limitées notamment sur la 1^{ère} partie de l'année 2021 (janvier à juin)

Le résultat déficitaire s'explique de la façon suivante :

Baisses relatives à la perte de licences sur la saison :

- Baisse du budget de fonctionnement attribué au Comité = -7272€
- Baisse de l'aide à l'encadrement technique attribuée au Comité = -4291€
- Baisse de la cotisation clubs = -3891€ (moins de licences + remise accordée aux clubs)

Aides aux clubs liées au COVID :

- Plan de relance : - 1931€ (-2840€ d'aide accordée + 909€ compensé par le siège)
- Plan de reprise : -3857€ (- 6608€ d'aide accordée + 2751€ d'aide de la ligue)

Subventions :

- L'aide du Conseil général de 2250€ a bien été enregistrée (aide non obtenue en 2020)
- L'aide d'Hérault Sport pour l'achat de tapis de 2500€ a bien été enregistrée. Celle-ci est enregistrée comme subvention pour investissement et est donc proratisé sur la même durée que l'amortissement des tapis achetés
- Les autres subventions accordées par Hérault Sport ont été perdus soit -3500€, les justificatifs n'ayant pas été fournis.
- Subvention ANS : 3759€ (soit - 5241€ par rapport à 2020)

Passeports :

- Les comptes de stock de passeports correspondent parfaitement aux écritures comptables inscrits sur le bilan (achats, ventes et variations)

Les comptes ont été arrêtés par le Pôle Régional d'Administration et de Gestion (PRAG) en respectant les principes comptables en vigueur.

Magali BATON
Administratrice provisoire CD34